

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2021

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
COMMUNE DE COETMIEUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

**Date de la convocation** : 15/10/2021

**Etaient présents** : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, HAQUIN Laurence, MENIER Michel, GAUTHIER Jean-Paul, MADEC Isabelle, GERARD Géraldine, ROHON David, FLAGEUL Nadine, BERTRAND Daniel, LEPAGE Christelle, KERANGUYADER Erwan, LE MOUNIER Jean-Marie, PURON Muriel, HOUDMON Judith, LE GLATIN Lydie

**Excusé(es)** : REVEL Paul donne pouvoir à GAUTHIER Jean-Paul  
PECHEUR Virginie donne pouvoir à HAQUIN Laurence

BARBO Jean-Luc arrive à 21h45 pour la présentation des rapports de Lamballe Terre et Mer

**Secrétaire de séance** : GERARD Géraldine

**OBJET : 7.1 Décisions modificatives BP 2021**

**D2150**

Fonctionnement					
Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
022 - Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues fonctionnement	17 918.61	-17 918.61	0.00
012 - Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur	35 000.00	17 919.00	52 919.00
<b>Totaux</b>			<b>52 919</b>	<b>0</b>	<b>52 919</b>
Investissement					
Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
204 - Subventions d'équipement versées	204182	Autres organismes publics - Bâtiments installati	10 000	30 000	40 000
23 - Immobilisations en cours	2315	Installations, matériel et outillage techniques	525 000	-30 000	495 000
<b>Totaux</b>			<b>535 000</b>	<b>0</b>	<b>535 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ÉMET** un avis favorable à cette proposition

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**Objet : 1.1 Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal****D2151**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°D2011 du 26 juin 2020.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° De signer les marchés de tout type : travaux, fournitures et services, pour des montants inférieurs à 4 000 € TTC.
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 8° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions suivantes :
  - exercer les droits de préemption, de priorité et répondre aux droits de délaissement définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
  - déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien, selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes : pour toute déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien inférieure à 300 000 €.
- 9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- 10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre,
- 11° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ; dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 12° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 50 000 € par année civile.
- 13° De recourir à des agents non titulaires pour recourir à des besoins temporaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Le Maire rend compte de ses décisions au conseil municipal à chaque réunion.

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**Objet : 7.5 Subvention Amicale Laïque et APEL « Spectacle de Noël »****D2152**

En raison du contexte sanitaire actuel, l'Arbre de Noël commun aux 2 écoles offert par la municipalité est annulé. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle aux 2 associations de parents d'élèves, l'Amicale Laïque et l'APEL, une somme de 500 € chacune pour l'achat de jeux collectifs pour les enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE** de verser une somme de 500 € pour chaque association de parents d'élèves, l'Amicale Laïque et l'APEL.

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 7.5 Subvention Love Dogs****D2153**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle association a vu le jour : Love Dogs. Il propose de verser une subvention pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**DÉCIDE** de verser une subvention de 160 € à l'association Love Dogs.

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 3.1 Renfort aux services techniques****D2154**

En raison d'un surcroît d'activités, au sein des services techniques, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de recruter un agent à contrat à durée déterminée du 5 novembre 2021 au 30 avril . L'agent sera recruté à temps complet sur la base du grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter un agent à contrat à durée déterminée aux services techniques sur le grade d'adjoint technique 1<sup>er</sup> échelon à temps complet.

**AUTORISE** Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 1.4 Travaux supplémentaires au Pump-Tracks et au terrain de VTT zone de Trial****D2155**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été effectué des travaux supplémentaires au Pump-Tracks et au terrain de VTT zone de Trial.

Monsieur le Maire présente les factures suivantes

- Facture SRTP	2 211.72 € HT – 2 654.06 € TTC
- Facture P-TRACKS	3 252.00 € HT – 3 902.40 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ACCEPTTE** la facture SRTP pour un montant de 2 211.72 € HT, 2 654.06 € TTC.

**ACCEPTTE** la facture P.TRACKS pour un montant de 3 252.00 € HT, soit 3 902.40 € TTC.

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 1.4 Murs de clôture et engazonnement autour du City-Stade****D2156**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'engazonner autour du City-Stade et installer un mur de clôture et soutènement en limite de la propriété voisine et une clôture coté parking salle municipale.

Il présente les devis suivants :

- Devis n° 09-21/0044 C21001 du 27/09/2021 de POISSON PAYSAGES	3 968.30 € HT – 4 761.96 € TTC
- Devis n° 2021035 du 01/10/2021 de Gabriel RABET	4 610.54 € HT – 5 532.65 € TTC
- Devis n°DV4103 du 18/10/2021 de BREIZ CLOTURES	2 380.00 € HT – 2 618.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTTE**

- Le devis n° n° 09-21/0044 C21001 du 27/09/2021 de POISSON PAYSAGES	3 968.30 € HT – 4 761.96 € TTC
- Le devis n° 2021035 du 01/10/2021 de Gabriel RABET	4 610.54 € HT – 5 532.65 € TTC
- Le devis n°DV4103 du 18/10/2021 de BREIZ CLOTURES	2 380.00 € HT – 2 618.00 € TTC

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 1.4 Surélévation d'un mur de clôture en parpaings Lotissement Pierreval****D2157**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de surélever un mur de clôture en parpaings dans le lotissement Pierreval, entre la construction Côtes d'Armor Habitat (locaux professionnels de santé) et la propriété voisine à l'arrière du bâtiment

Il propose le devis de la Sarl BATECO :

- Devis n°20215632 du 15/07/2021 3 770.00 € HT – 4 524.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** le devis n°20215632 de la SARL BATECO du 15/07/2021 pour un montant de 3 770.00 € HT – 4 524.00 € TTC.

**VOTE : 18**

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

**OBJET : 1.4 Lamballe Terre & Mer : Rapport annuel 2020 du service public de gestion des déchets**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le rapport annuel du délégataire « Lamballe Terre & Mer » sur les services publics des déchets ménagers pour l'exercice 2020,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Luc BARBO, Vice-Président chargé de l'Environnement à Lamballe Terre & Mer,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel de Lamballe Terre & Mer concernant l'exécution des services publics des déchets ménagers pour l'exercice 2020,
- **EMET** un avis favorable sur le rapport, ci-annexé, de Monsieur le Maire concernant le prix et la qualité des services publics des déchets ménagers pour l'exercice 2020.

**OBJET : 1.4 Lamballe Terre & Mer : Rapport annuel 2020 du service public de l'assainissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le rapport annuel du délégataire « Lamballe Terre & Mer » sur les services publics de l'assainissement pour l'exercice 2020,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Luc BARBO, Vice-Président chargé de l'Environnement à Lamballe Terre & Mer,

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel de Lamballe Terre & Mer concernant l'exécution des services publics de l'assainissement pour l'exercice 2020,
- **EMET** un avis favorable sur le rapport, ci-annexé, de Monsieur le Maire concernant le prix et la qualité des services publics des déchets ménagers pour l'exercice 2020.

TIREL Dominique		LEPAGE Christelle	
BAUMONT Sébastien		GERARD Géraldine	
HAQUIN Laurence		KERANGUYADER Erwan	
MENIER Michel		ROHON David	
PECHEUR Virginie		LE MOUNIER Jean-Marie	
REVEL Paul	DONNE POUVOIR à Jean-Paul GAUTHIER	PURON Muriel	
GAUTHIER Jean-Paul		FLAGEUL Nadine	
BARBO Jean-Luc		HOUDMON Judith	
BERTRAND Daniel		LE GLATIN Lydie	
MADEC Isabelle			